



---

**Audiences du BAPE**  
**Questions transmises par**  
**courrier**  
**5 avril 2007**

## Questions transmises par courrier en date du 5 avril 2007 au sujet du projet Pipeline Saint-Laurent

1. Quel est l'état d'avancement des travaux d'augmentation de la capacité de production de la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis ?

*L'avancement des travaux de construction du projet d'augmentation de capacité de la raffinerie Jean-Gaulin est d'environ 50%.*

À quelle date cette nouvelle capacité de production sera-t-elle mise en service ?

*La date de fin des travaux, initialement prévue en décembre 2007, a été repoussée à la fin juin 2008.*

À court terme, comment seront acheminés les volumes additionnels, vers quels marchés et en quelle quantité ?

*Entre la date de mise en service de ce projet et la mise en service éventuelle du pipeline, il est prévu d'expédier, par navires, 22,000 barils par jour additionnels vers Montréal-Est et d'exporter un autre volume de 22,000 barils par jour. Le volume transporté à Montréal-Est atteindra donc environ 75,000 barils par jour pendant cette période.*

2. Quels équipements d'intervention d'urgence Ultramar est-elle en mesure de déplacer sur le terrain à partir de Lévis ou de Montréal-Est afin de contenir une fuite et de récupérer les produits pétroliers ? Veuillez fournir une synthèse.

*Dans un premier temps, il est important de préciser que le mode d'intervention advenant une fuite variera en fonction de sa localisation et que les équipements d'intervention ne proviendront pas nécessairement des installations d'Ultramar à Lévis ou à Montréal-Est. Ceux-ci pourront provenir d'entrepreneurs spécialisés avec lesquelles Ultramar aura des contrats de service. Ces modalités seront définies dans le plan d'urgence final qui devra être approuvé par le MDDEP avant la mise en service du pipeline.*

*À ce titre, il faut souligner qu'Ultramar détient déjà un contrat de services avec la Société d'intervention maritime pour l'est du Canada (SIMEC) et qu'elle prévoit travailler en étroite collaboration avec cet organisme pour la planification des interventions en cas de déversement à proximité de plan d'eau (rivière, ruisseau, fossé), survenant sur son pipeline. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de la SIMEC à l'adresse suivante : [http://www.simec.ca/fr/land\\_based/overview.asp](http://www.simec.ca/fr/land_based/overview.asp)*

*En ce qui concerne les interventions terrestres, Ultramar verra à identifier des entrepreneurs rencontrant les qualifications minimales en matière de préparation au niveau du personnel et de l'équipement d'intervention, pour la réponse à un incident impliquant des produits pétroliers dans le domaine du transport.*

*De façon générale, les mesures d'intervention applicables à deux scénarios types sont décrites ci-dessous :*

- a) *Advenant un déversement de produits pétroliers sur le sol, une équipe d'Ultramar, comprenant des spécialistes en environnement et des spécialistes en réparation d'équipements reliés au pipeline, sera dépêchée sur les lieux afin d'évaluer la situation, de réparer l'équipement et d'évaluer les mesures à prendre pour contenir la fuite et récupérer les produits pétroliers. Dépendant de l'information disponible au moment de la fuite, un entrepreneur spécialisé pourra être également appelé, dès le déclenchement de l'intervention d'urgence, à se rendre sur place afin de récupérer le produit déversé à l'aide de camions siphons et d'absorbants. Par la suite, il devra procéder à la récupération du sol contaminé à l'aide d'une excavatrice et de tout autre équipement utile (ex : pelles, râtaux, etc.), s'il y a lieu. L'entrepreneur spécialisé sera choisi en fonction du lieu de l'incident.*
  - b) *Advenant un déversement de produits pétroliers sur un plan d'eau (rivière, ruisseau, fossé), en plus de l'équipe d'intervention d'Ultramar, les spécialistes de la SIMEC seront également appelés à se rendre sur place dans les plus brefs délais (en provenance de Verchères ou de Québec) afin de déployer des barrages flottants pour confiner le produit sur l'eau et de le récupérer le produit à l'aide d'écumoirs adaptés aux conditions en vigueur et d'absorbants hydrophobes.*
3. Le rendement des cultures, à la suite de la réalisation éventuelle des travaux de construction de l'oléoduc, est une préoccupation pour les exploitants agricoles. À votre connaissance, existe-t-il des données ou des études traitant de cet aspect que le promoteur pourrait déposer à la commission ?

*Tel que précisé à la page 3-28 du Volume 5 de l'étude d'impact sur l'environnement (septembre 2006), il n'existe pas à notre connaissance de document public qui fait état de résultats spécifiques de suivis associés aux rendements de culture. Toutefois, l'expérience passée et les observations effectuées dans le cadre de projet semblable, indiquent que le retour à des rendements comparables à ceux présents de part et d'autre de la zone de travail, s'effectue peu de temps suivant la construction. Occasionnellement, des observations sur le terrain ont également permis de constater une croissance supérieure sur la zone de travail. Cette différence est souvent associée aux travaux de décompaction du sol réalisés lors de la remise en état de la zone de travail.*